



*Association des Ingénieurs et Architectes diplômés de l'INSA de Strasbourg,
de l'ENSAIS, de l'ENIS, de l'ENTS et de l'ENIA*

PRIX ARTS & INDUSTRIES

Règlement 2020

Le Prix Arts & Industries :

L'Association Arts & Industries, Association des Diplômés de l'INSA de Strasbourg, de l'ENSAIS, de l'ENIS, de l'ENIA, de l'ENTS, a dans l'article 2 de ses statuts, définissant les buts de l'Association, la mission de contribuer au rayonnement de l'Ecole.

Le dynamisme d'un établissement d'enseignement supérieur se mesure, entre autre, par l'activité associative de ses étudiants.

Outre le rôle de facilitateur de contacts auprès des Diplômés, Arts & Industries souhaite participer pleinement au soutien des actions entreprises par les étudiants.

A ce titre, Arts & Industries souhaite :

- Récompenser les actions les plus méritantes dans divers domaines (culture, sport, engagement sociétal, aventure, actions humanitaire ou sociale, loisirs, ...)
- Promouvoir et encourager l'ensemble des projets étudiants en leur offrant une tribune visible auprès de nos Diplômés, soutiens potentiels.

Arts & Industries décerne :

- Un Grand Prix
- Un Deuxième Prix
- Un Troisième Prix
- Un Quatrième Prix

Pour 2020, ces montants seront respectivement de 1 000 €, 750 €, 500 €, et 250 €.

Les lauréats se verront remettre le chèque correspondant au prix gagné, lors d'une soirée organisée par Arts & Industries.

Le montant des récompenses est fixé annuellement par le Comité Directeur (CODIR) d'Arts & Industries.

Tous les dossiers de candidatures ayant soumissionné seront présentés sur les supports de communication de l'Association.

Tous les dossiers lauréats feront l'objet d'une présentation dans les publications de l'Association.

Dossier de candidature :

Ne peuvent être retenus que des dossiers déposés par des Associations constituées uniquement d'étudiants de l'INSA de Strasbourg.

La composition type du dossier de candidature est jointe en annexe du présent règlement.

Dépôt des candidatures :

Le dépôt de candidature doit s'effectuer auprès du Secrétariat Arts et Industries pour le **1 Mars 2020** au plus tard, soit par Email (contact@insa-alumni-strasbourg.org) soit en main propre au siège de l'Association A&I à la MIA N° 1 au 56 boulevard d'Anvers à Strasbourg.

Analyse des projets / Choix des lauréats :

Les critères d'appréciation des dossiers sont les suivants par ordre d'importance :

- L'originalité du projet
- Les retombées attendues en termes de nombre d'étudiants bénéficiaires
- La contribution à la notoriété de l'Ecole
- La localisation de l'impact (INSA, Strasbourg, Alsace, France, Europe, Monde, ...)

L'analyse des dossiers est effectuée par une commission composée des membres du CODIR Arts & Industries. Si aucun consensus ne se dégage, il est procédé au vote à la majorité simple, la voix du Président d'Arts & Industries valant double en cas d'égalité pour les prix Arts et Industries.

Si la nature et le contenu des dossiers de candidature sont jugés trop faibles, il peut être décidé par le CODIR Arts & Industries de ne pas attribuer de prix.

Sauf dossier de candidature et projet exceptionnel, un même porteur de projet ne pourra pas être lauréat deux années de suite.

Contreparties :

La participation à ces Prix, implique l'acceptation par les candidats de la publication sur les supports de communication publics AI du contenu du dossier de leur candidature.

Les lauréats s'engagent :

- A rendre compte par le biais d'articles pouvant être publiés sur tous les supports A&I, de l'aboutissement de leur projet.
- A mentionner "Lauréat du Prix A&I 2020" sur ses propres supports de communication.

Déblocage des fonds :

En cas d'annulation du projet en cours de montage, pour quelque motif que ce soit, le versement du Prix est annulé.

Le montant du Prix ne peut pas être supérieur au budget estimatif en dépense du projet.

Le versement des fonds est effectué sur présentation de justificatifs de dépenses significatives.



*Association des Ingénieurs et Architectes diplômés de l'INSA de Strasbourg,
de l'ENSAIS, de l'ENIS, de l'ENTS et de l'ENIA*

Grand Prix Arts et Industries 2020

Dossier de candidature

Le dossier de candidature est destiné au travail de sélection par les Membres de la commission. Il vous est demandé d'apporter le plus grand soin à sa rédaction. Avant de nous le retourner, complété et signé, n'oubliez pas d'y joindre toute pièce susceptible de le consolider : images, descriptif détaillé de l'initiative ou de l'activité, statuts, perspectives d'avenir,...

1. OBJET DE VOTRE CANDIDATURE

INTITULÉ :

.....

- Au stade de l'élaboration
- En cours de réalisation – le cas échéant, date de début :

2. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Association ou Club :

Représenté par :

Fonction :

Date de création :

Téléphone fixe : Mobile :

Courriel : Site Internet :
.....

4. PRESENTATION DE VOTRE PROJET (1 page maximum)

5. QUELS SONT LES OBJECTIFS DE VOTRE PROJET ?

6. EN QUOI VOTRE PROJET EST-IL :

Original :

.....

Fédérateur :

.....

Novateur :

.....

Susceptible de contribuer au rayonnement de l'Ecole / A&I:

.....

7. QU'ATTENDEZ-VOUS DE ARTS & INDUSTRIES ?

.....

.....

.....

.....

.....

Nombre de pièces jointes transmises :

Avec a minima :

- Présentation de l'Equipe porteur du projet
- Présentation du budget prévisionnel
- Présentation des financements déjà obtenus
- Diaporama Power Point ou film

Date :

Signature :